

Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains**chargée de l'examen du préavis PR25.35PR****concernant****une demande de crédit d'investissement de CHF 4'000'000.- pour le renouvellement des réseaux eau-gaz-électricité de la Ville pour les années 2025 - 2026**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 4 novembre 2025.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Morgane BALET, Joëlle DRUEY, Sarah WINTEREGG, Jean-David CHAPUIS, Martin LOOS, Roland VILLARD. Sylvain PLAGELLAT, absent et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Messieurs Benoist GUILLARD, Municipal, et André FAVRE, Responsable département patrimoine industriel. Jean-Michel GERMANIER, Chef de service était excusé. Nous remercions Monsieur Favre pour sa clarté et son enthousiasme dans la présentation de ce préavis.

Le mythe de Sisyphe !

Les investissements constants garantissent la qualité du réseau.

Son renouvellement complet est planifié sur 50 ans, et incombe au service public.

Entre 2019 et 2024, les préavis 19.05/ 20.08/ 21.04/ 22.01/ 23.04/ 24.02 ont été votés par le Conseil communal, représentant :

Une somme totale de : CHF 26'772'725.-

Montant réalisé : CHF 18'537'927.-

Le solde de CHF 8'234'798 est à disposition pour terminer les travaux engagés dans le cadre des préavis précités.

Seul le préavis 22.01 offre un reliquat de CHF 880'000.- (queue de crédit) qui va être soumis à la municipalité pour être réalloué à des projets de renouvellement, comme à la Route de Lausanne, par exemple.

Objectif :

Le SEY vise un taux de renouvellement de 2% par année pour les trois fluides.

Collaboration :

Une plateforme technique « PTI » réunit les services de Mobilité (MEI), Urbanisme (UTB), Bâtiments (BAT) et YCAD. La collaboration interservices est primordiale avant toute intervention.

TRAVYS est également un partenaire concerné et qui doit être pris en compte, lorsqu'une intervention le nécessite.

Le service est confronté à une nouvelle problématique, à savoir les projets d'arborisation, compte tenu du fait qu'il est interdit de planter des arbres sur les conduites.

Interventions urgentes :

Conduites de gaz :

Le service est intervenu à 21 reprises, mais sans urgence.

Afin de prévenir les problèmes majeurs, le SEY utilise un système de « panosse » qui renifle les conduites. Des censeurs sont capables de dire si c'est du gaz de ville. Ces odeurs sont alors cartographiées. Le service fait des petits trous dans le sol pour mesurer ces odeurs, afin de décider la nature de l'intervention.

Conduites d'eau :

Le service a effectué 22 interventions urgentes.

Afin de prévenir les « casses », le SEY enregistre « le bruit » des conduites, en cherche les raisons et ouvre la conduite avant qu'elle ne casse.

Une évaluation des conduites est faite en fonction d'un certain nombre de critères permettant ainsi la priorisation des travaux.

Pertes d'eau :

Une évaluation des pertes d'eau est effectuée sur le réseau, en comparant ce qui sort du réservoir et ce qui est rendu. Dans ce calcul, il est important de prendre en compte de l'utilisation de l'eau par les pompiers et des fontaines.

Tant pour le gaz que l'eau, les conduites sont de manière générale en plastique.

Chantiers prévus pour 2025-2026 :

1. Au Chemin de la Colline, rues de Gasparin et Elie-Bertand-Acacias, les réseaux d'eau et électricité sont concernés.
2. A la commune de Chamblon, seul le réseau d'eau est impacté.
3. Sous le Bey, une nouvelle conduite de gaz remplacera l'ancienne.

Ces cinq chantiers représentent un montant de CHF 4'000'000.- ; ils s'effectueront entre février et novembre 2026.

Asset Management – gestion d'actifs-valeurs de nos conduites

120 km de conduites d'eau, 135 km consacrés au gaz et 287 km de câbles électriques représentent un montant d'actifs de 100 millions.

En acceptant le préavis 24.17PR, le Conseil communal a autorisé un crédit d'investissement de CHF 300'000.- pour déployer un système de gestion des actifs pour les infrastructures gaz et électricité qui sont le plus impactées par la transition énergétique, cela dans l'esprit de la norme 55000 qui définit qu'un actif représente « une chose ou une entité qui a une valeur potentielle ou réelle pour une organisation ».

Cette gestion des actifs permet de renforcer l'efficience opérationnelle et le pilotage du cycle de vie des infrastructures. Ce qui permet l'alignement sur les priorités stratégiques et s'appuie sur des attentes « clients » formalisées, qui devront être satisfaites. Les « clients » comprennent aussi bien la Ville d'Yverdon-les-Bains comme propriétaire de l'infrastructure que les clients du réseau électrique ou abonnes du réseau gaz.

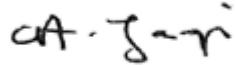
La vie de l'actif s'étend de sa création à son terme, son cycle est structuré en 4 phases principales :

Le développement, l'exploitation et la maintenance, le renouvellement et la modernisation. Pour demander un nouveau crédit, le service s'appuiera dorénavant sur cet Asset Management.

Conclusions :

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Claude-Anne Jaquier, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 5 novembre 2025